

# Pétition au Ministre de la Santé, M. Philippe Douste-Blazy

Monsieur le Ministre,

L'article 4 de la loi Aubry qui a aggravé, il y a trois ans, la pratique de l'avortement en France, dispose que « le médecin sollicité par une femme en vue de l'interruption de sa grossesse doit, dès la première visite, informer celle-ci (...) des [ses] effets secondaires potentiels ».

## **Ces femmes sont-elles informées avec clarté et précision :**

- des risques sérieux d'infection des trompes utérines provoquant la stérilité à vie s'il reste des débris fœtaux dans l'utérus ou si les instruments ne sont pas stériles ?
- des lésions du cervix pouvant provoquer des fausses couches et des naissances prématurées, ce qui est en particulier le cas de l'avortement dit médicamenteux qui peut mener à des avortements spontanés lors des futures grossesses ?
- des hémorragies utérines graves qui peuvent mettre en péril la vie de la mère ?
- des risques de perforation de l'utérus, pouvant aboutir à l'ablation de l'utérus tout entier, rendant la femme stérile pour toujours ?

## **Ces femmes, sont-elles informées avec clarté et précision :**

- que les femmes ayant avorté sont sujettes aux fausses couches selon un taux plus élevé de 35% par rapport aux femmes n'ayant jamais avorté ?
- qu'elles s'exposent à des complications lors de leurs grossesses ou accouchements futurs ?
- qu'elles risquent des accouchements de bébés prématurés 2 à 3 fois plus que la normale ?

## **Ces femmes, sont-elles informées avec clarté et précision :**

- que, si elles passent à l'acte au cours du premier trimestre, elles doubleront le risque, par rapport aux femmes qui portent à terme leur grossesse, de contracter un cancer du sein ?
- que le risque d'une grossesse extra-utérine double après un premier avortement et peut quadrupler après un second ?
- que ce danger augmente encore avec la pilule RU-486 qui est d'ailleurs inefficace sur les grossesses extra-utérines, créant une fausse impression que la mère n'est plus enceinte ?

## **Mais il y a des complications plus sérieuses.**

### **Ces femmes, sont-elles informées avec clarté et précision :**

- des problèmes d'ordre émotif, psychologique et psychiatrique, parmi lesquels un fort sentiment de remords et même d'amour pour l'enfant qui aurait dû naître ?
- des possibles anxiété et dépression futures, spécialement chez les jeunes adolescentes ?
- plus graves encore, des syndromes post-avortement, similaires aux troubles de stress post-traumatique que l'on retrouve chez les anciens combattants ? Les premiers symptômes se manifestent plusieurs années après l'avortement, lorsque la femme commence à accuser des problèmes qui ne s'étaient pas produits avant, comme des "flash-back", le mépris de soi, des troubles du sommeil, des émotions engourdis, des difficultés de concentration.

Monsieur le Ministre, vous serez d'accord avec moi qu'il serait irresponsable de refuser l'information à laquelle ont droit les 200.000 femmes (au bas mot) qui, chaque année, se soumettent à un avortement sans savoir exactement ce qu'elles encourent. C'est pourquoi Droit de Naître a préparé un petit manuel sur les risques physiques, psychologiques et psychiatriques de l'avortement, qui vous sera délivré avec ma pétition.

Je pense que toutes ces femmes doivent être informées avec clarté et précision de ces risques. En signant cette pétition, je ne vous demande que de faire appliquer la loi : l'article 4 de la loi Aubry. Certain(e) qu'en tant qu'ancien législateur, Ministre de la Santé, ainsi que comme médecin, vous aurez à coeur de donner suite à cette proposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de toute ma considération.

---

**Fait à :**

**le :**

**Signature :**

Nom et Adresse (facultatif) :